

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 26 février 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Valérie KEH, Laurent DECOSTER, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Philippe PERRIER, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Véronique DANZEL, Frédéric DUROSOY, Nathalie BOUSSICAUD.

POUVOIRS : Véronique DANZEL (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS)

Secrétaire de séance : Annie VAN HOLLEBEKE

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
14	10	01	11	08

N° 2026/04 - OBJET : FIXATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LE PERISCOLAIRE NON RESERVE

La commune a mis en place le système de gestion « PERISCOWEB » pour les inscriptions en ligne de la cantine et du périscolaire depuis le 01/09/2025.

Considérant que des parents n'inscrivent pas leurs enfants dans les délais impartis et que ces enfants sont malgré tout présents au périscolaire,

Il est proposé la mise en place d'un tarif spécifique pour chaque enfant présent au périscolaire sans inscription d'un montant de :

- 5 € pour le matin
- 10 € pour le soir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

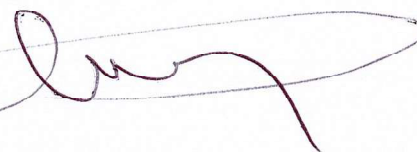
- **VALIDE** ces tarifs qui prendront effet à partir du 02 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Annie VAN HOLLEBEKE



Le Maire
Michel DAGNIAUX,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 26 février 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Valérie KEH, Laurent DECOSTER, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Philippe PERRIER, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Véronique DANZEL, Frédéric DUROSOY, Nathalie BOUSSICAUD.

POUVOIRS : Véronique DANZEL (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS)

Secrétaire de séance : Annie VAN HOLLEBEKE

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
14	10	01	11	08

**N° 2026/05 - OBJET : CONTRAT POUR LA GESTION DE LA DIVAGATION DES
CARNIVORES DOMESTIQUES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose au conseil la signature d'un marché de prestations de services ayant pour objet la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.

Ce marché prend la forme d'un acte d'engagement valant CCP avec le groupe SACPA à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2026, reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois sans que la durée ne puisse excéder 4 ans.

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE fixé à 1,93 € HT par habitant.

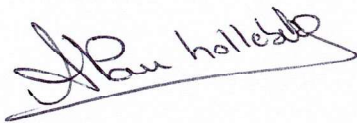
Le montant de la 1^{ère} période sera proratisé à la date de notification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

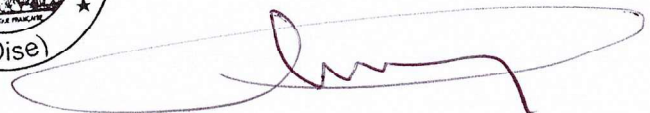
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Annie VAN HOLLEBEKE



Le Maire
Michel DAGNIAUX,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 26 février 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Valérie KEH, Laurent DECOSTER, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Philippe PERRIER, Éric AGUETTANT.

ABSENTS : Annick BLOCK, Véronique DANZEL, Frédéric DUROSOY, Nathalie BOUSSICAUD.

POUVOIRS : Véronique DANZEL (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS)

Secrétaire de séance : Annie VAN HOLLEBEKE

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
14	10	01	10	08

**N° 2026/06 - OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE –
(Annule et remplace la délibération N° 2026/03)**

Le Conseil Municipal élit M. Roger POTIN VESPERAS, Président qui présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 de la Commune dont les résultats sont les suivants :

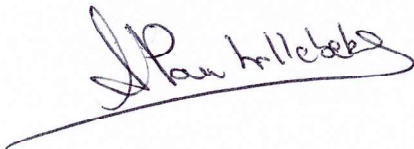
FONCTIONNEMENT : excédent de clôture : 264 932,49 €
INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 380 100,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et à l'exception du maire :

- **ACCEPTE** le compte financier unique 2025 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Annie VAN HOLLEBEKE



Le Maire
Michel DAGNIAUX,

